

L'AVENIR



DE LYON
JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :
Annonces... la ligne à 1 fr.
... à 2 fr.
... à 4 fr.

ADMINISTRATION & REDACTION :
70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :
Lyon et départ^{ts} limitrophes... 57, 101, 201.
Pour les autres départ^{ts}... 61, 121, 241.
(Etranger : port en plus)
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

Lire plus loin
L'AFFAIRE CLOVIS HUGUES
DERNIÈRES NOUVELLES
LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE
sous la République opportuniste
SÉQUESTRATION

LES BUDGETS DE L'OPPORTUNISME

Nous avons montré, avec chiffres à l'appui, quelle dette l'empire a léguée aux budgets de la République. Et cela, grâce à la guerre néfaste de 1870, principalement. Or, quelles sont les conséquences de cette dette dans le budget de 1885? — Quelles seront encore ces conséquences dans les budgets suivants?

Certes, depuis 1871, nous avons remboursé une certaine partie de la dette de la guerre en capital; nous en avons payé les intérêts; de plus, nous avons reconstitué le matériel de guerre et les approvisionnements détruits ou enlevés.

Nous pouvons donc répondre aux réactionnaires qui attaquent les finances de la République:

Si nous n'avions pas été obligés, par la faute de l'empire, de dépenser depuis quatorze ans plus de neuf milliards pour payer vos dettes insensées.

Si nous avions pu employer cet argent à développer le commerce, l'industrie et l'agriculture, et à venir en aide aux syndicats ouvriers, aux associations des travailleurs en vue de la production; — Si nous n'avions pas à payer, cette année seulement, 548 millions, nous venant des charges de la guerre de la Montijo; — et si ces 548 millions pouvaient être employés à effectuer les grands travaux publics en suspens.

Nous n'aurions pas actuellement le douleur de voir tant d'ouvriers manquer de pain, par suite du chômage prolongé qui existe à peu près partout.

Vous voyez bien, gens de malheur, que vous n'avez qu'à vous taire, qu'à vous faire humbles et petits, devant tant de misère accumulée par votre faute.

Si quelqu'un a le droit d'élever la voix en ce moment, ce n'est pas vous, réactionnaires!

Ce droit ne peut appartenir qu'aux seuls républicains. Aux républicains indépendants et honnêtes que n'a cessé de combattre l'opportunisme; aux républicains radicaux socialistes, qui seuls n'ont pas failli à leur mandat; à ceux qui se sont toujours élevés contre les dépenses folles et stupides de l'opportunisme. Nous, qui n'avons cessé de crier: casse-cou à l'Orléano-opportunobonaparteux gouvernement qui nous dirige pour notre plus grande honte; nous qui avons réclamé, chaque année, la suppression du budget des cultes et de l'ambassade auprès du Vatican; nous qui demandons la suppression de tous ces fonctionnaires inutiles et coûteux qui pullulent dans l'administration que l'Europe nous envie sans jamais cependant nous la prendre; nous qui ne voulons pas de cette politique soit-disant coloniale qui n'est qu'une politique d'aventures sanglantes et sans profit pour nos intérêts et notre honneur; nous enfin qui voulons que, sous la République, on abandonne les procédés de gouvernement des régimes

déchu, qu'on soutienne le faible contre le fort, le travailleur contre le capitaliste, le droit contre l'arbitraire, la légalité contre le despotisme; nous seuls, sachez-le bien, pouvons nous arroger le droit d'attaquer avec une indignation légitime les fautes incalculables de vos plagiaires sans pudeur. Vous autres, partisans de l'ancien régime, pouvez vous contenter à la rigueur du gouvernement d'aujourd'hui, tant la différence est insensible avec le vôtre, messeigneurs. Nous seuls, les vrais représentants du peuple, les porte-voix de ses justes revendications, avons le droit et le devoir de parler au nom de la souveraineté nationale.

Vous n'êtes que des expulsés du pouvoir, rancuneux et intéressés, voilà tout: Ote-toi de là que je m'y mette, telle est votre seule devise. C'est aussi le mot d'ordre de l'opportunisme.

Tandis que nous, si, comme vous, nous voulons chasser du pouvoir cette bande qui pille et assassine la nation, c'est pour dire au peuple:

Tu ne pouvais compter pour ton émancipation que sur l'action des pouvoirs publics révolutionnairement ou légalement acquis. A présent, la place est nettoyée, prends-là; installe-toi vite aux affaires et donne-nous la République.

RAOUL LUÇAY.

DEPECHE DE NUIT GUERRE DE CHINE

Le Blocus de Formose

Le Times, qui n'avait pas depuis quelque temps publié des nouvelles de Chine, s'émancipe aujourd'hui dans un article complètement hostile aux forces françaises en Chine.

Le Times dit recevoir de Hong-Kong la dépêche suivante qui présente, sous un jour des plus alarmants la situation de l'amiral Courbet à Formose:

« Les Français ont essayé, le 14 novembre, de déloger un détachement chinois d'une hauteur que celui-ci occupait dans le voisinage de Ke-Luang; mais ils ont été repoussés et ont dû se retirer laissant vingt morts sur le terrain. Le 16, ils ont attaqué de nouveau la même position dans le but de recueillir les cadavres qui n'avaient pas été décapités.

« Les vapeurs et les jonques forcent maintenant le blocus, la flotte étant insuffisante. Quatre navires français sont ici en réserve.

« On dit qu'une épidémie sévit à bord des vaisseaux français. »

Nous ne nous expliquons pas la différence existant entre les dépêches françaises du 23, expédiées par l'amiral Courbet lui-même, et celles que donnent le Times, relativement aux opérations du 13 et 14 novembre.

Lequel des deux dit vrai?

Le colonel Guerrier, ancien chef d'état-major du corps expéditionnaire du Tonkin, qui jouissait d'un congé de convalescence, a reçu l'ordre de se rendre à son poste, à la tête du 29^e régiment, qu'il commande actuellement à Autun.

Le Temps, que personne n'accusera de pessimisme et de parti-pris à l'égard du ministère, après avoir contesté l'exactitude des renseignements du Times, s'exprime ainsi au sujet du blocus de Formose:

« Il est possible que, malgré une surveillance active, des petits steamers et des jonques parviennent à communiquer avec le littoral.

« La ligne de blocus s'étend sur une longueur de 250 milles de côtes, et le service de l'escadre est particulièrement pénible dans la partie nord de l'île, celle qui se trouve exposée aux vents de la mousson du nord-est, très violente en cette saison

« Rien de moins étonnant que certaines affections sévissent parmi les équipages, mais ce n'est pas une épidémie, comme le dit le correspondant du Times. La monotonie d'un blocus, ce piétinement sur place, est une des épreuves les plus dures de la vie du marin, et avec cela la difficulté de procurer aux hommes des vivres frais les réduit à la ration de campagne, composée exclusivement de vivres conservés.

« A Kelung, l'installation des troupes laisse à désirer: celles qui ne sont pas de service dans les blockhaus sont cantonnées dans les maisons chinoises.

« Si l'occupation doit se prolonger, il sera nécessaire de les pourvoir autrement qu'elles ne sont.

« Et à propos du corps d'occupation de Kelung, ne peut-on se demander s'il a été d'une heureuse inspiration de le composer de troupes qui venaient de passer une saison de pluies en Cochinchine et qui, actuellement, en subissent une autre dans le nord de Formose. »

Les amis du cabinet en sont ainsi amenés à reconnaître quelles fautes ont été commises et à dresser eux-mêmes l'acte d'accusation de M. J. Ferry.

L'AMBASSADE AUPRES DU SAINT-SIÈGE

Les membres de l'Extrême gauche et de la Gauche radicale viennent de déposer un amendement tendant à supprimer le traitement et les frais affectés à l'ambassade de France auprès du Saint-Siège.

La réduction proposée porte sur le chapitre 3 du budget des affaires étrangères; elle s'élève à 116,000 fr., se décomposant ainsi: traitement de l'ambassadeur et frais de représentation, 110,000 fr.; chancelier-secrétaire-archiviste, 6,000 fr.

Informations

La Epoca, parlant du règlement du différend franco-marocain, dit que M. Ordega n'a pas fait la moindre démarche sans consulter le représentant d'Espagne.

La Epoca ajoute que la France et l'Espagne sont absolument d'accord sur toutes les questions du Maroc.

— Le Rassegna dit, à propos des réserves formulées par le plénipotentiaire d'Italie à la Conférence de Berlin en faveur du droit de l'Italie de se procurer aussi des colonies en Afrique: « Puisque cette réserve a été formulée et d'ailleurs bien accueillie par les autres plénipotentiaires, il incombe à M. Mancini de faire en sorte qu'elle ne devienne jamais lettre morte. »

— On vient de trouver, entre Calais et Graveline, les épaves du bateau Saint-Esprit, patron Masson, parti il y a huit jours. Ce bateau, monté par neuf hommes, a péri corps et biens. Les victimes de ce naufrage laissent trente orphelins.

— On mande de Port-Saïd: Le Chandernagor a repoussé sur Alexandrie pour faire quarantaine.

L'Annamite est désigné pour remplacer la Nive dans l'escadre de l'Extrême-Orient.

— Le comte Herbert de Bismarck ayant vu dans le dernier discours de M. Eugène Richter des atteintes personnelles au chancelier impérial, son père, a envoyé, samedi, ses témoins au chef de l'opposition du Parlement allemand.

— La commission des ouvriers sans travail organise actuellement un meeting semblable à celui qui s'est tenu le 23 novembre, à la salle Lévis.

Ce meeting aura lieu dimanche prochain, à une heure, dans la salle du bal Favier, à Bell-ville.

meeting, qui sera, comme le précédent, patronné par un certain nombre de chambres syndicales ouvrières.

— Les élèves de Saint-Cyr sont en ce moment profondément tristes.

Le général commandant se montre d'une sévérité impitoyable. La salle de police et la prison pleuvent à propos de tout sur la tête des malheureux saur-cyriens. Les sorties sont presque absolument supprimées.

Ces mesures rigoureuses de la discipline apprendront à ces jeunes talon-rouge qu'ayant l'honneur de servir la République, ils ont aussi le devoir de la respecter et de la faire respecter.

— BERLIN. — Dans la discussion qui a eu lieu aujourd'hui au Reichstag, au sujet du projet de subventionnement des lignes de paquebots transocéaniques, le prince de Bismarck a fait remarquer que toutes les objections élevées aujourd'hui contre l'exploitation des vapeurs maritimes, ont été faites dans le temps à toutes les nouvelles lignes de chemins de fer.

Le chancelier a accusé ses adversaires de faire de la politique obstructionniste. Si cette politique, ajoute-t-il, devait se continuer, il reste à savoir si le pays la tolérerait.

Le Reichstag a renvoyé le projet à une commission de vingt et un membres.

— Le conseil municipal de Bruxelles a, dans sa séance d'aujourd'hui, décidé d'offrir le 20 décembre, au bourgeois de Buis, un grand banquet et un album renfermant les photographies de tous les membres du conseil.

Le conseil a voulu ainsi reconnaître les services rendus par M. Buis lors des derniers événements.

ROYALE INDIGESTION

A l'occasion de la Saint-Alphonse, la Bourse de Madrid a été fermée. Nous eussions plutôt compris qu'on fermerait les halles, mais enfin chacun son goût.

Et ce n'a point été la seule marque de réjouissance; un grand banquet de cent-vingt couverts a réuni dans le palais royal les plus aristocratiques fourchettes de toutes les Espagnes.

Mais toute médaille a son revers, et le dîner n'a pas réussi à tout le monde. On a constaté que Sa Majesté Alphonse ne se tenait pas mieux à table qu'à la tête de son régiment de uhlands.

Ayant mangé comme un petit gouli et bu comme une éponge, il s'en est suivi une indigestion de premier choix.

Aujourd'hui, il est au lit et s'empiffre des tisanes, ce qui prouve qu'il n'y a pas de roses sans épines.

L'indigestion est comme la mort; la garde qui veille aux portes des palais n'en défend pas les rois.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de l'AVENIR

AVANT LA SÉANCE
L'étonnement produit par le rejet de l'amendement Achard se manifestait encore aujourd'hui dans différents groupes réunis dans les couloirs et dans la salle des Pas-Perdus.

La gauche radicale et l'Extrême-gauche appuyaient cet amendement parce qu'il avait, entre autre avantage, celui de condamner le Sénat à expulser de son sein les inamovibles qui, peusoucieux des luttes électorales, ont trouvé un asile discret sous la coupole du Luxembourg.

Cet amendement a succombé malgré les vigoureux efforts de M. Lepère, président de la Gauche radicale, lequel est fort entouré

aujourd'hui, la discussion roule encore sur ce fait consommé.

Les ministériels s'interrogent avec anxiété sur l'interpellation Laisant sur les conditions dans lesquelles a été conclue la convention du 17 juin 1884 entre la France et le roi de Cambodge.

La surprise électorale d'Avallon occupe aussi une large place dans les conversations des couloirs. Les opportunistes sont très perplexes sur ce fait significatif.

LA SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

A deux heures vingt, le président ouvre la séance.

M. BERNARD LAVERGNE, un des médiateurs orateurs de la Chambre, reprend son discours de la veille, il déclare maintenir la seconde partie de son amendement portant, sauf les explications établies par la loi, sur les incompatibilités et, sur cet intéressant sujet, M. Lavergne prononce un discours long et ennuyeux, c'est fort dommage; cette cause devait être soutenue par un meilleur avocat.

M. LÉON RENAULT l'austère avocat de l'opportunisme repousse l'amendement avec un acharnement qui ne déguise nullement la pensée de l'ancien préfet de police.

L'acharnement de M. Léon Renault semble fléchir, la voix tremble, le geste devient mou, les honorables s'étirent et regardent la pendule avec des signes non équivoques. Un renfort surgit, c'est le muscadin Waldeck Rousseau.

Le ministre de l'intérieur vient à la rescousse, il veut rompre sa lance avec M. Bernard, la vergue, il combat vigoureusement l'amendement ébréché par M. Léon Renault, puis, tout à coup il lance sur le centre un regard langoureux, un œil suppliant, et il demande à la Chambre d'en rejeter l'ensemble. Cette proposition, cette prière faite sur un ton larmoyant soulève une sourde rumeur sur différents bancs, des mouvements divers se produisent dans l'assemblée.

Comme il n'est pas, au Palais Bourbon, de bonne journée, sans qu'un incroyable se lève à propos de tout et même à propos de rien, M. PERRAS, dans un but de conciliation, dit-il, propose un amendement demandant que les incompatibilités appliquées à la Chambre soient appliquées au Sénat. « Jusqu'à ce que je sois sénateur », aurait dû ajouter M. Perras.

Pour une fois que M. Perras veut jouer au libéral, il est dégoûté par le bouillant Waldeck qui repousse l'amendement Perras, comme il repousserait un présent des grecs; ça ne lui porte pas bonheur à ce faux frère, car l'amendement du député de Tarare est pris en considération par 372 voix contre 35.

L'amendement est renvoyé à la commission.

Sur l'article 6, M. FLOQUET développe un amendement demandant la nomination du Sénat par le suffrage universel au scrutin de liste.

LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

sous la République opportuniste

Voir les numéros du 17 novembre et suivants

L'article 119 du Code pénal punit de la DEGRADATION CIVIQUE les fonctionnaires qui se sont faits les complices d'une détention illégale et arbitraire. Or, c'est le cas de M. Massicault, l'ancien journaliste, qui représente le gouvernement des Ferry et des Waldeck à Lyon, car il s'est rendu

et se rend tous les jours encore complice de la séquestration arbitraire de M. Borgat dans la maison de santé de M. Binet. Et cela, en n'accomplissant pas les formalités exigées par la loi de 1838, qui lui enjoint de se rendre tous les mois dans les maisons de santé pour y écouter toutes les plaintes et doléances des gens qui y sont retenus, afin de faire justice à qui de droit.

Le procureur de la République orléaniste des Martin et des Feuillée, qui a de par la loi les mêmes devoirs, a donc aussi les mêmes droits (!) à la DEGRADATION CIVIQUE.

Mais ces droits sont de ceux qu'on n'a guère envie de faire valoir, parce qu'ils ne font rien rentrer dans les poches, et les poches, il n'y a que ça!!! C'est bien l'avis des sous-Ferry qui sont dans le Rhône, — ou qui devraient y être?

(A suivre.)

L'AFFAIRE CLOVIS HUGUES

NOUVEAUX DÉTAILS

Mme Hugues conduite hier dans le bureau de M. Athalin a subi un long interrogatoire.

Mme Hugues a répété au juge d'instruction tout ce qu'elle lui a dit précédemment. Toujours avec le même calme, elle a refait encore une fois le récit du terrible drame et a déclaré qu'elle n'avait aucun regret de ce qu'elle avait fait.

Elle est entrée dans de longs détails sur les souffrances morales qu'elle a éprouvées depuis une année, et ne s'est pas départie un seul instant du calme vraiment extraordinaire qu'elle n'a cessé d'avoir depuis le premier jour.

Interrogatoire de M. Clovis Hugues

Le jeune député de Marseille a été entendu, après sa femme, par M. Athalin.

Le juge d'instruction a insisté particulièrement sur la question de complicité. M. Clovis Hugues, tout en approuvant ce qu'à fait sa femme, n'a pas accepté cette complicité.

On ne sait pas encore cependant si M. Athalin retiendra Clovis Hugues dans la poursuite.

Chapelu, le garde du Palais, témoin du drame, a également déposé.

Les papiers de Morin

Une perquisition minutieuse a été faite au domicile de Morin — et des papiers importants ont été découverts.

Nous croyons même savoir que cette perquisition jettera un jour tout nouveau sur ces officines de chantage qu'on appelle des agences d'affaires.

On a trouvé notamment chez Morin la liste des témoins soudoyés par madame Lenormand.

Lettre à M. Tolain

M. Tolain a reçu une lettre anonyme de la même écriture que la plupart des dernières communications adressées à M. Clovis Hugues, dans laquelle il est dit que le député de Marseille se proposait d'assassiner le sénateur de la Seine.

Cette lettre a été remise à M. Gatineau.

Derniers renseignements

Mme Clovis Hugues est très préoccupée de la situation de Morin. Cette longue agonie lui pèse beaucoup, et la pitié a pris la place de la haine qu'elle professait pour son persécuteur.

Elle a exprimé l'inquiétude que ce même sentiment qu'elle éprouve ne s'empare de l'opinion publique et ne lui cause un préjudice grave au jour du jugement.

Cette tranquillité parut dérouter tout à fait don Raphaël.

Retombant assis sur son escabeau :

— Ma foi ! balbutia-t-il, je n'y comprends plus rien.

VII

OU FLORESTAN SE DÉSENNUIE

Le vicomte et le capitaine se regardaient, aussi étonnés l'un que l'autre.

— Voyons, reprit Florestan, il doit y avoir là-dessous un malentendu. A quel propos vous haïrais-je ?

— Mais... répliqua don Raphaël, je pensais... je supposais que l'extrême différence de nos opinions, que l'averion vouée par vous à l'uniforme que je porte, — aversion que j'ai constatée en cent occasions dans vos yeux...

— Dans mes yeux, à moi ?

— Certes.

— Au nom du ciel ! où et quand ?

— Partout où le hasard nous a réunis. Au château, à l'hôtel des Gouverneurs, chez le sénéchal... que sais-je, enfin ! dans les rues de Tournai, lorsque nous nous y croisons, vous à la tête de vos compagnies, moi à la tête de mes arquebusiers.

M. de Morlac frappa dans ses mains en riant.

ACTUALITÉS

Le séance solennelle de rentrée du cercle catholique du Luxembourg a eu lieu hier soir. M. Louis Duval, secrétaire du conseil, a rendu compte des travaux de l'année, puis M. Chesnelong, sénateur, a prononcé un discours.

Allons, M. Chesnelong, vite un de vos bons saucissons d'un louis dans le bouillon Duval, ça lui donnera de l'œil et le cercle catholique du Luxembourg y verra clair une fois dans sa vie.

La retraite pour les œuvres catholiques d'hommes, approuvée par le cardinal-archevêque de Lyon, a commencé lundi 1^{er} décembre, dans l'église paroissiale de Saint-Nozier. Les exercices auront lieu tous les soirs, à 8 heures, jusqu'au samedi 6 décembre inclusivement.

Le dimanche 7 décembre, le saint sacrement se balladera à la chapelle de Fourvière, avec pèlerinage d'hommes à la clé.

Le contraire qui fait cette annonce ajoute que les hommes ne faisant partie d'aucune œuvre peuvent suivre la retraite.

Il y a toujours l'œuvre de chair, mon bon confrère.

Une caravane de pèlerins revenant de Médine et se dirigeant vers Djeddah a été pillée par des Bédouins. Le représentant du sultan de Zanzibar a été dépouillé. On lui a pris 2,000 livres sterling.

Voilà ce que c'est,
C'est bien fait,
Fallait pas qu'y z'y aillent.

Le père Pétotot, supérieur général de la congrégation de l'Oratoire, vient d'être nommé supérieur honoraire.

Pétotot ? Tôt ou tard, ô mon père, c'est toujours un peu... chose.

Le Vésuve donne, depuis quelques nuits, des signes d'activité éruptive.

Si Perraudin exerçait à Naples, il serait dans le cas de mettre la main sur ce révolutionnaire.

M. Cuvillier-Fleury est dans un état de santé qui inspire les plus grandes inquiétudes.

On prétend qu'il souffre toujours de sa première syllabe.

PETIT-POUCET.

L'ÉLECTION D'AVALLON

Sous ce titre, voici ce que Camille Pelletan publie dans « la Justice ».

La Chambre compte un bonapartiste de plus : M. Garnier. Ce bonapartiste remplace un républicain : M. Mathé. C'est un siège perdu pour la démocratie.

Est-ce à dire que les républicains soient tombés en minorité dans l'arrondissement d'Avallon ? Non. Il y a eu deux tours de scrutin : au premier tour, les deux candidats républicains réunissaient à peu près 6,000 voix ; le bonapartiste n'en avait que 4,539. Les républicains avaient près de 1,500 voix de majorité : c'était la première fois qu'ils obtenaient

un tel chiffre en présence d'un concurrent monarchiste.

Mais l'opportuniste, M. Flandin, ayant été battu au premier tour, le radical est resté seul sur les rangs. Et que prouve le résultat du second tour de scrutin ? Que sur les 2,193 opportunistes du premier tour, huit cent au moins, c'est-à-dire plus du tiers ont voté pour le bonapartiste au vote définitif.

C'est ainsi qu'un bonapartiste a dompté un républicain.

Je sais bien que les opportunistes essayent d'équivoquer. Ils sentent tout l'odieux qu'un pareil vote peut jeter sur eux. Les explications les plus fantaisistes sont données à ce sujet. Quelques-uns courraient les couloirs aujourd'hui. Tel disait : « Vous voyez ! Il ne faut pas avoir de candidats radicaux ! Ils effarouchent les hommes qui viennent à la République. » Ceux-là me semblent admirables. Ils passent leur temps à dénoncer une prétendue coalition des radicaux et des monarchistes, — coalition qui n'a jamais existé et qui n'existera jamais. — Après quoi ils se coalisent, eux, avec un souteneur de l'Empire. — Vous croyez qu'ils vont rougir ? — Point du tout : la rougeur est une colère qu'ils ne connaissent pas. — Vous croyez au moins qu'ils vont se taire ? Point du tout. Ils crient : « C'est votre faute ! »

ÉTRANGER

TURQUIE. — Suivant une dépêche de Varsovie, publiée par le Daily News, l'anarchie continue en Macédoine. Quinze officiers ont été arrêtés pour avoir pris part à la révolte de Monastir, ainsi qu'un grand nombre de chefs albanais accusés de s'être déclarés pour l'annexion à la Grèce.

BELGIQUE. — Hier a eu lieu à Anvers une manifestation libérale en l'honneur du bourgmestre, M. Léopold de Wael. Un députation lui a remis une adresse qu'il a reçue à l'hôtel de ville, entouré des membres du conseil communal, au milieu des applaudissements de la foule.

ESPAGNE. — Le roi Alphonse a présidé hier à l'inauguration de l'exposition littéraire et artistique. Il a dit qu'il assistait toujours avec plaisir aux fêtes de la paix, de l'intelligence et du travail, et qu'aujourd'hui son plaisir était doublé en inaugurant l'exposition dans un palais élevé à l'instruction publique par un digne patriote aidé de beaucoup d'autres.

ALLEMAGNE. — La Société contre l'abus des boissons alcooliques vient d'entrer dans la voie de l'action, en proposant au Conseil fédéral et au Reichstag une réforme de la loi sur les débits de boissons. Elle présente dans ce sens une sorte de programme dont la tendance essentielle est de diminuer les occasions et les tentations de boire de l'eau-de-vie.

AUTRICHE-HONGRIE. — On télégraphie de Lemberg que des tourbillons de neige ont obligé à interrompre la circulation des chemins de fer dans une partie de la contrée.

RUSSIE. — Dans la séance solennelle de la Société slave de bienfaisance, qui a eu lieu

FEUILLETON DE L'AVENIR (71)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

PREMIÈRE PARTIE

Le Diable à Tournai

(Suite).

Don Raphaël se leva.

— S'il en est ainsi, dit-il d'un ton glacial, j'ai eu tort de ne m'être pas nommé sur-le-champ. Vous vous fussiez épargné les obligantes avances que vous m'avez faites... et que vous allez probablement regretter.

— Moi, les regretter ?

L'officier poursuivit gravement :

— Je suis don Raphaël de Salzedo, capitaine des arquebusiers espagnols en garnison à Tournai.

M. de Morlac s'inclina.

— Un beau grade et un beau non..., dit-il avec politesse. Mais, de grâce, en quoi ce nom pourrait-il modifier mes bonnes dispositions à votre égard ?

— Bon ! exclama-t-il, j'y suis !
— Vous y êtes ?
— Oui, je tiens la clé de l'énigme.
— C'est heureux !
— Il paraît que je ressemble à quel-
qu'un de cette ville ; voilà tout.
Don Raphaël haussa les épaules.
— Vous plaisantez, dit-il, monsieur le comte.

— Vicomte, s'il vous plaît, rectifia encore une fois Florestan. Je ne plaisante en aucune façon. Tenez, ce matin même, ici, un voyageur voulait à toute force que je m'appelasse Léliot et que je lui eusse joué je ne sais quel tour pendable en Espagne, où, par parenthèse, je n'ai jamais mis les pieds. Et maintenant, voici que vous me prenez, vous... Au fait, pour qui ne prenez-vous, capitaine ?

L'officier se mordit la moustache.

— Je vous prends pour qui vous êtes ! répliqua-t-il avec une sourde irritation, c'est-à-dire pour messire Godefroy de Thun, capitaine des gardes wallonnés, le plus riche seigneur du Hainaut, l'ennemi le plus acharné de mon roi...

— Voilà où gît l'erreur, répliqua l'autre paisiblement. Je suis le vicomte Florestan de Morlac, gentilhomme français ; je ne possède que la cape et l'épée ; enfin, loin d'être hostile à Philippe II, j'entrerais à

son service s'il veut bien se charger de ma fortune.

Don Raphaël se fâcha tout rouge.
— Ma foi, monsieur, reprit-il d'un ton passablement hautain, je ne demanderais pas mieux que de vous être agréable, mais à quel témoignage voulez-vous que je croie, si ce n'est à celui de mes yeux ?

— Mais, monsieur, au témoignage de ma parole ! dit fièrement le vicomte qui se dressa comme un ressort et posa la main sur la garde de son épée.

En ce moment, comme si une idée subite fût venue l'éclairer, le front du capitaine se dérida, son visage crispé s'épanouit, et, saluant courtoisement son adversaire :

— Vous avez raison, monsieur de Morlac, lui dit-il. Puisque vous me faites l'honneur de m'affirmer que vous n'êtes pas le comte de Thun, mes yeux ne savent pas ce qu'ils disent. Excusez-les, je vous prie.

Ce fut débité avec tant de bonne grâce, que Florestan reprenant toute sa gaieté hésita point à se rasseoir.

Le capitaine ramassa les dés.

— Quand vous voudrez, monsieur de Morlac.

— A vos ordres, don Raphaël.

Et la partie commença.

(A suivre.)

A TRAVERS LYON

Le vote d'hier

Voici la liste des députés qui, à quarante-huit heures d'intervalle, se sont prononcés sur la question de l'inamovibilité, en votant samedi la prise en considération de l'amendement de M. Achard (tendant à la suppression immédiate des inamovibles) et en votant aujourd'hui contre le même amendement :

M. Boulard, Brugnot, Dessollier, Duval, Duvaud, Davivier, Etienne, Ferrary, Foillet, Fourcand, Gaudy, Giguot, Henri Groux, Letellier, Levat, Loubet, Noël Parfait, Jules Philippe, Philippoteaux, Plantié, Richard, Ringier, Robert, Roziers, Talon, Tezenas, Thomson, Treilla, Vieffeur, Viox.

Voici la liste des députés qui, après avoir pris en considération l'amendement de M. Achard, ont cru devoir s'abstenir hier au moment du vote :

MM. Baltet, Belon, Boucau, Bruel, Cayrade, Cazauvielh, Dantrosme, Drumel, Forné, Frory, Gagneur, Girard, Girard-Pouzol, Herisson (Nièvre), Labussière, Lasserre, Laville, Mallevialle, Mauguis, Montans, Peulevey, Pradal, Pradon, Sarrien, Sourigues, Steeg, Tenot.

Chambre de commerce à l'étranger.

Une chambre de commerce française vient d'être fondée à Constantinople et y a installé son conseil.

Un article des statuts porte que le conseil a pour mission de rechercher et d'étudier les moyens de développer le commerce français dans l'Empire ottoman et celui de la Turquie en France, etc. C'est on ne peut mieux parler et ce système d'extension de notre commerce au dehors en vaut peut-être bien un autre.

La Télégraphie en chemin de fer

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. vient, par une récente circulaire d'inviter son personnel des gares ouvertes à la télégraphie privée, de donner aux voyageurs toutes les facilités pour recevoir ou expédier des dépêches en cours de route, aux conditions suivantes : ainsi, lorsqu'une personne demanderait le passage d'une dépêche devant rattraper le voyageur en route, elle devra examiner avec l'employé de la gare le moyen le plus sûr d'atteindre ce but, et, surtout s'il s'agit de faire rebrousser chemin au voyageur, la dépêche sera lancée assez loin pour qu'elle parvienne avant le départ du train; les expéditeurs devront libeller ainsi leur adresse : M... dans train n... afin de faciliter les recherches, ils auront aussi le soin d'indiquer, autant que faire se pourra, la classe occupée par le voyageur. Toutefois, il n'est pris aucun engagement au sujet de l'heure à laquelle arrivera la dépêche.

Toutes les gares ouvertes à la télégraphie privée acceptent aussi les dépêches que désireront expédier les voyageurs en percevant les taxes en vigueur dans les bureaux télégraphiques.

Appel en 1885. — Les réservistes et territoriaux du train des équipages, des sections d'administration, des sections d'ouvriers, les réservistes des compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, seront convoqués en 1885 par ordre individuel.

L'appel de 1885 comprend, pour les corps désignés ci-dessus, les réservistes des classes de 1876 et 1878, les territoriaux des classes de 1875 et 1878, les territoriaux des classes 1872 et 1873 n'ayant pas encore accompli leur période des treize jours d'instruction, et tous les réservistes et territoriaux des autres classes ayant obtenu en 1884 des sursis d'appel.

Un avis particulier fera connaître aux intéressés vers quelle époque ils seront convoqués.

Ceux qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas reçu cet avis avant le 1^{er} janvier prochain, pourront se renseigner auprès du commandant de leur bureau de recrutement sur la date probable de leur appel.

Les ordres d'appel seront notifiés quinze jours au moins avant la date de la convocation.

Concours. — Un concours pour l'emploi de chef des travaux anatomiques s'ouvrira, le 15 mai 1885, à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Le ramassage des glaces. — Le maire de Lyon donne avis que le jeudi 11 décembre, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, à l'hôtel-de-ville, à l'adjudication aux enchères de la ferme du ramassage des glaces sur les bassins et pièces d'eau des fontaines et jardins publics de la ville et sur les lînes de bas-port au quai de la Tête-d'Or.

Vagabondage. — Dans la nuit d'hier, le nommé Emile Luzy, âgé de 37 ans, trouvé par les gardiens de la paix, couché à la gare de St-Clair, privé de domicile et n'ayant pour tout moyen d'existence qu'une somme de 4 fr. 55 a été écroué au dépôt pour vagabondage.

La même nuit, on a également trouvé couché dans une voiture stationnant sur le cours du Midi, un jeune homme de 21 ans, le nommé Ernest R., complètement saisi par le froid.

Ce malheureux fut emmené par les agents. On le voit, il n'y a toujours pas de question sociale.

Mort subite. — Dans la nuit de dimanche, un individu resté inconnu, qui, depuis quelques jours, prenait pension chez Mme Bourchu, aux acqueducs de Baunand, est mort subitement chez cette dernière.

Arrestation. — Dans la journée d'hier, les agents de la sûreté ont mis en état d'arrestation le nommé Antoine Guillot, rhyliedeur.

Cet individu est accusé d'avoir détourné divers coupons de soirée, au préjudice de la maison Ma card-Combet et Cie.

Rixe. — Hier, vers minuit, le nommé Antoine Verrière, garçon boucher, qui s'était arrêté dans divers établissements à la sortie de l'abattoir, a été assailli par trois malfaiteurs au moment où il traversait le cours Suchet. Ceux-ci le frappèrent à la tête.

A ses cris, des soldats du poste de la prison St-Joseph accoururent à son secours et relâchèrent le pauvre garçon dans un état pitoyable.

Après lui avoir donné quelques soins, ils le firent reconduire en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Mordu par un chien. — Hier, un bien regrettable accident est arrivé à la halle des Cordeliers, M. Colle, demeurant rue de Chartres, 142, a été mordu par un chien appartenant à Mme Caron, marchande de comestibles. Procès-verbal a été dressé.

Accident. — Le nommé Etienne Guillot, âgé de 48 ans, aide-chauffeur au chemin de fer P.-L.-M., demeurant à Venissieux, a été pris entre une colona et un tender, et a eu la clavicule gauche fracturée.

Hier, dans la soirée, à l'angle de la place Bellecour et de la rue du Peyrat, un malheureux camionneur, conduisant une voiture de charbon à son entrepôt, fut pris en écharpe par le cars-ripper n° 1 et jeté à terre sous les roues du véhicule.

liens dont ils ont besoin, mais on aura respecté les traditions immuables de l'administration nationale.

Un de nos confrères rappelle, à ce propos, qu'au moment de la guerre de Crimée, il n'y avait pas de charbon à Toulon pour le transport des troupes. Saint-Arnaud reçut l'ordre de partir. Il réclama du charbon. Le ministre lui répondit par cette phrase : « Chauffez avec le patriotisme des marins. »

Depuis 1854, les ministres ont changé, mais l'administration de la guerre est toujours la même.

DERNIÈRE HEURE

PARIS 9 h. s. — On annonce la mort de Mme Piétri, femme de l'ancien préfet de police et sénateur de l'Empire.

Mme Piétri est décédée la nuit dernière.

— On mande du Caire que le khédive a reçu un télégramme du général Walseley, disant que le mahdi est à court de provisions. La maladie règne dans son camp et le mécontentement est général parmi ses troupes. 500 de ses hommes ont fait leur soumission à Gordon et sont arrivés à Khartoum.

11 h. — On parle à Lisbonne d'un revirement au sujet de l'affaire du Congo.

Une lettre de Berlin, de source portugaise, publiée à Porto, dit que les puissances qui devraient être les premières à s'entendre, sont la France et le Portugal, parce qu'elles ont seules des droits souverains au Congo.

— Il reste encore deux députés à élire dans les cinquième et sixième circonscriptions de Berlin.

Les scrutins de ballottage auront lieu le 12 décembre.

11 h. — La Nouvelle Presse libre annonce que le ministre des affaires étrangères a reçu hier une note du gouvernement hongrois, concernant une démarche diplomatique contre l'augmentation des droits sur le bétail et sur les grains, projetée par le gouvernement français.

— Le député libéral L. Gyengho s'est suicidé à Pesh en se tirant un coup de revolver dans la bouche.

On attribue ce suicide à des pertes d'argent subies dans des entreprises de chemins de fer.

11 h. 35. — La Bataille et le Cri du Peuple annoncent qu'ils sont assignés aujourd'hui devant le juge d'instruction relativement à l'affaire de la salle Lévis.

Minut. — Une dépêche du Times, datée de Schanghai, prétend que la tactique des Chinois serait de se retirer devant les Français et de les attirer dans des défilés dangereux, loin de leur base d'opération.

1 h. m. — Les ports de Toulon et de Cherbourg ont reçu l'ordre de préparer une grande quantité de munitions d'artillerie, qui seront embarquées sur le transport la Tonkin, à destination de Formose.

— La commission du divorce a adopté le contre-projet Barbié et Jules Simon, tendant à élargir la législation relative à la séparation de corps.

poser qu'elle ne le laisserait pas longtemps dans cet isolement.

Elle entra toute secouée par l'indiscrète intervention de sa domestique et en proie à des inquiétudes dont aucune caresse ne pourrait plus avoir raison.

— Vite, mon ami, pars! dit-elle en arrachant Roderic à ses rêves parfumés. Demain nous nous verrons. Je laisserai ma porte entr'ouverte. Viens me trouver après minuit. Tu sais ce que je t'ai promis? Tu verras que je tiens mes promesses.

Roderic, soutenu par cette perspective, sortit des rideaux d'abord, puis de la chambre et alla achever sa nuit dans son lit. Les jours encore brûlants du contact de celui d'Yvonne.

Le matin, en ouvrant les yeux au grand jour, tout son bonheur lui remonta au cerveau. Il nageait dans un océan de joie, il riait, il pleurait. Tous les nuages de son ciel ténébreux s'étaient dissipés. Elle l'aimait uniquement, et, ravissement sans mélange, elle n'avait jamais aimé que lui.

Ce fut seulement vers deux heures de l'après-midi que Roderic se décida à envisager à un point de vue moins exclusivement amoureux, la situation que lui créait le rapprochement entre Yvonne et lui. Le voile de bonheur étendu devant ses yeux se déchira en partie, découvrant de nouveau ce qu'il avait caché jusque-là, c'est-à-dire

le côté avilissant de la séduction d'une jeune héritière mineure que des circonstances romanesques avaient mise à sa merci.

Toutes les considérations qu'il avait fait valoir devant Yvonne, alors qu'elle lui offrait sa main, reparurent, renforcées par l'imminence de la chute à laquelle elle s'était évidemment résignée pour la nuit suivante.

En réalité, la séduction venait plutôt d'elle et la résistance le lui; mais qui donc accepterait cette donnée? Quel ridicule panaché d'odieux résulterait pour lui de cette explication donnée au public :

— Je ne voulais pas, c'est lui qui a voulu!

Car, pour être sincère, il eût été obligé d'ajouter :

— Je l'adorais, j'en conviens; mais je ne désirais pas l'épouser, et c'est pour me forcer à faire d'elle ma femme qu'elle est devenue ma maîtresse.

A quoi le public, qui voit généralement plus clair dans les affaires d'amour que dans les affaires politiques, ne manquerait pas de répliquer :

— Si vous ne vouliez pas l'épouser, pourquoi l'aimiez-vous?

Il eût été en droit de riposter :

— Ce n'est pas ma faute si je l'aime, et ce serait ma faute si je l'épousais.

Mais ces nuances échappent à la foule, qui ne connaît que la ligne droite. S'il prenait Yvonne pour femme il était un pleutre qui n'avait pas rougi de spéculer sur la crédulité d'un père, devant lequel il s'était présenté sous un faux état-civil, pour lui enlever sa fille avec et y compris une dot considérable.

S'il prenait Yvonne pour sa maîtresse, il était un lâche suborneur, qui avait trouvé amusant de captiver et de perdre une jeune fille par de belles phrases sur l'égalité, la fraternité, l'amour du prochain et l'union libre.

Enfin, tous ces scrupules lui revenaient au moment même où il se disposait à les fouler aux pieds.

Mais il avait collé ses lèvres à la batisse de l'oreiller d'Yvonne. Le poison était dans ses veines; l'en exhalait au-dessus de ses connaissances toxicologiques. Il était inadmissible que le rendez-vous, fixé à quelques heures de là, se terminât autrement que par la reprise des tentatives passionnées interrompues par l'arrivée de la femme de chambre. Il n'y avait plus qu'une issue possible à cette crise suprême de passion et d'amour. Elle et lui étaient d'accord, maintenant.

(A suivre)

FEUILLETON DE L'AVENIR (90)

LE

PALEFRENIER

Par Henri ROCHFORT

(Suite)

Louise redescendit un peu confuse l'escalier des domestiques, mais l'irruption de la bonne poltronne dans ses appartements avait montré à Mlle de Curval toute l'étendue d'un autre danger qu'elle courait. Si le baron, réveillé par les allées et venues de la femme de chambre, allait venir demander à sa fille à quel propos ce remède-ménage, il pourrait en résulter une scène terrible, qui les perdrait, elle et Roderic, elle comme femme, Roderic comme homme à mort.

Quant à lui, la tête dans l'oreiller d'Yvonne, il l'embrassait et le respirait dans l'environnement qui lui était la conscience. Il était étendu sur son lit, enfermé dans ses rideaux. Il est vrai qu'il y était seul, mais il n'était pas téméraire de sup-

Aussitôt relevé et transporté à la pharmacie Hantzer, il y reçut les soins empressés du docteur Berné qui le fit ensuite conduire en voiture à l'Hôtel-Dieu, où il fut admis d'urgence. On craint des lésions internes. Un grand rassemblement s'est formé sur le lieu de ce pénible accident.

Cheval emporté. — Hier, à 5 heures du soir, le cheval de M. Burgaud, pris tout à coup de vertige, s'est emporté sur l'avenue de Saxe, et est venu s'a battre contre un lourd camion, brisant les roues de la voiture à laquelle il était attelé.

Nous prévenons nos correspondants que toutes communications signées et sans adresse ne seront pas insérées.

Cueilli sur une enseigne du café du XIX^e siècle, rue de la République « Téléphone ». Téléphone avec un h, 61 Vaugelas, quel coup de hache tu viens de recevoir en plein XIX^e siècle.

ENTERREMENT CIVIL

Les funérailles civiles de M^{me} Vve GARIN Née Alexandrine DAMBRE victime du 2 décembre, auront lieu aujourd'hui mercredi, à deux heures trois quarts. Le convoi partira du domicile de la défunte, rue Montesquieu, 98, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 2 décembre
L'affaire soumise à l'examen de la cour est un vol commis par un employé du chemin de fer, accusé de fausses déclarations et de manœuvres frauduleuses. Après le réquisitoire du ministre public et le verdict du jury, la cour condamne Auguste R... à cinq ans de prison et 100 fr. d'amende. Après le prononcé du jugement, tous les membres du jury ont signé un recours en grâce.

MENUS PROPOS

Une définition qui en vaut bien une autre :
Un fils cause avec son père.
Tout à coup il lui dit :
— Papa, explique-moi donc pourquoi on dit le glaive de la justice.
Le père après avoir réfléchi :
— Parce que, quand ils les interrogent, les juges tâchent que les accusés se coupent.
Nos troupiers.
La scène se passe au peloton de punition :
Le sergent : — Apprêtez armes ! Joue !
Remplacez armes !...
Il renouvelle plusieurs fois ce commandement.
Alors, Billou impatienté :
— Ah ben non ! joue si tu veux, moi je ne joue plus !
Résultat : quatre jours de salle de police pour Billou.

Tribune libre

Chambre syndicale des ferblantiers-zingueurs DE LA VILLE DE LYON

Réponse au Questionnaire de la Commission des 44 — Suite —

Il n'y a dans ce cas que l'ouvrier auquel l'employeur fait une retenue de salaire qui jouisse de ce droit. Mais alors ce sont les travailleurs eux-mêmes qui paient leur indemnité, la responsabilité des patrons n'est nullement engagée.

Au contraire, leurs intérêts n'en sont que plus favorisés par les capitaux qui restent entre leurs mains et qu'ils font valoir à leur profit.

Pour ce qui est de l'assistance judiciaire, il n'est pas inutile d'en parler. Le malheureux salarié qui croit en cette institution ne tarde guère à être désabusé lorsqu'il voit son procès traîner en longueur et finalement dix-huit mois ou deux ans après tourner au profit de son employeur.

Pour démontrer comment le gouvernement soutient l'intérêt des travailleurs, citons un fait authentique :

En 1877, les moissonneurs de la Beauce ne voulant pas travailler pour le prix qui leur était offert, il fut demandé au ministère de la guerre des soldats pour ramasser les récoltes. La demande fut vite accordée. Les ouvriers venus de toutes parts furent obligés de repartir sans avoir pu travailler.

Il en est de même chaque année. Des permissions sont accordées à un très grand nombre de militaires pour le même motif, ce qui en soulageant les dépenses gouvernementales permet à l'employeur, qui rétribue le soldat d'une façon dérisoire, d'arrondir sa bourse au détriment des travailleurs.

Mais chaque fois que ces derniers persistent à réclamer leurs droits, ils sont obligés de se mettre en grève, et alors le gouvernement, sous prétexte de maintenir la liberté du travail, entrave celle des ouvriers dans la défense de leurs intérêts. On ne manque jamais d'envoyer, pour mettre un terme à leurs trop justes revendications, aussi bien que pour la protection de la propriété patronale, autant de chassepots et de fusils Gras que les régiments les plus proches peuvent en disposer.

Il est demandé ensuite quels sont les avantages de la Fédération.

Nous pensons que tous les travailleurs devraient se fédérer, et nous jugeons la loi sur l'Internationale nécessaire. Il en résulterait une entente avec toutes les nations italiennes permettant plus facilement aux ouvriers d'apporter un remède efficace à la crise industrielle, qui est non-seulement nationale, mais internationale. Une dernière réponse qui a trait à la diminution des heures de travail.

1^o Au point de vue intellectuel et moral. Une diminution des heures de travail permettrait aux intéressés de s'instruire après la journée, soit sur leur profession, soit sur différentes choses qui les intéressent.

Aujourd'hui, après onze, douze et treize heures d'occupation, son unique besoin, lorsque l'ouvrier harassé de fatigue rentre chez lui, est de se reposer, les efforts du labeur absorbant son intelligence et excluant toute velléité d'étude.

2^o Au point de vue de la crise. La réduction des heures de travail, si elle n'atténue pas absolument la crise, aurait l'avantage de faire participer un nombre beaucoup plus considérable d'ouvriers à des travaux accaparés par ceux que l'on oblige à se consacrer à une durée trop prolongée.

(A suivre)

Commission syndicale

DE REPARTITION

Listes rentrées

289 Atelier de corroyeurs,	23
246 Usine Gally père, apprêteur,	6 25
329 Collecte des charpentiers, versé par Guéry,	32
109 Café Begot, rue Rabelais,	13 75
254 Collecte au restaurant Ternat, versé par Guéry,	11 25
303 Souscription faite au comptoir Fichet,	16
294 Collecte des charpentiers, versé par Guéry,	25
655 Collecte faite au restaurant Guigas par la Société des Antibileux,	5
266 Café Capelin,	1 05
317 Café Coez,	1 20
5 Collectes successives faites par un groupe de mécaniciens, versé par Warnet,	36 15
Collecte faite dans une soirée d'amis, versé par Champouret,	8

NOTA. — Les inscriptions pour la répartition de jeudi ayant été prises, il n'y aura pas d'inscription aujourd'hui mercredi.

La commission.

Union des travailleurs de la Teinture lyonnaise et similaires. — La commission d'organisation est convoquée pour jeudi 4 décembre, à huit heures du soir, au siège, rue de Créqui, 137.

NOTA. — Une permanence est établie les mardis et samedis, de huit à dix heures du soir, et, les dimanches, de neuf heures à midi pour toutes les affaires concernant le syndicat.

Commission exécutive des syndicats lyonnais. — Les délégués sont convoqués à la réunion qui aura lieu ce soir 3 décembre, à huit heures précises, au siège de la Fédération, rue Grôlée, 38.

Le secrétaire : PERILLIAT.

Chambre syndicale des chaudronniers en fer et similaires. — Le conseil d'administration est conv. qu'é pour vendredi 5 décembre, au siège social, café Bellardon, rue des Célestins, 2.

Urgence.

Lyon, le 2 décembre 1884.

Le secrétaire : H. BARDIN.

Syndicat des tôleurs et fumistes. — L'administration est convoquée d'urgence pour vendredi 5 décembre, à huit heures du soir, café Gamet, rue de Chartré, 8.

Le secrétaire : Jules Rocheron.

Avis aux tisseurs de velours unis, ville et campagne. — La commission ayant terminé les statuts et voulant remplir fidèlement le mandat que vous lui avez confié, a décidé, pour faciliter l'étude desdits statuts, et que chacun puisse rapporter telle ou telle modification qu'il jugera utile, avant de les présenter à l'assemblée générale, qui aura lieu le dimanche 14 décembre, de les soumettre à chaque section ; en conséquence, nous invitons tous les tisseurs de velours unis des Brotteaux, Guillotière, Villeurbanne, Montchat, de bien vouloir assister à une réunion qui aura lieu le samedi 6 courant, à sept heures précises du soir, chez M. Goutard, ancienne maison Célérier, rue Garibaldi, 108, au 1^{er} ; nous invitons également tous les veloutiers de Cuire, la Croix-Rousse et 1^{er} arrondissement, d'assister à une réunion qui aura lieu le samedi 6 courant, à sept heures précises du soir, café Desplant, grande rue de la Croix-Rousse, 2, au 1^{er}.

Pour la Commission :

Le président : DELAYE aîné.

Chauffeurs-mécaniciens. — L'administration de la Chambre syndicale des chauffeurs-mécaniciens convoque toute la corporation pour dimanche 7 décembre, à trois heures précises, chez le citoyen Orsat, rue de Pen-thièvre, 2. Très urgent. On recevra les nouveaux adhérents : Le Secrétaire : JOUBLIN.

L'AVENIR DE LYON
BON
Pour une POLICE de la Société
LE TRAVAIL
INDEMNITÉS GARANTIES :
En cas de mort. 500 Francs
En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.
Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.
3 Décembre 1884

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1880	Gas de Lyon
Communes 1879	Terre-Noire
Ville de Paris 1869	Fond. de l'Herme
— 1871	Crausot
Ville de Marseille	Acier Marine
Comptes 1877	Franchise-Comté
— 1879	Loire
— 1883	Montrambert
Fusion ancienne	Saint-Etienne
— nouvelle	Rive-de-Gier
Dombes anciennes	Acie. St-Etienne
— nouvelles	Société Lyonnaise
Lombardes anc.	Créd. finan. et ind.
— nouvelles	Foncière Lyon.
Saragossa	Société Stéph.
Nord-Esp. 1 ^{er} hyp.	Rue de Lyon
— 2 ^e hyp.	Comp. des Hauts
Portugaise	Dombes Sud-Est
5 0/0	Bateaux-omnibus
3 0/0	Tramways
Omnibus-Tramw.	

Bourse de Paris

3 0/0 français	79 20	Mob. esp. jeun.	150
3 0/0 amortissable	80 90	Foncière Lyon.	478
3 0/0 nouveau	108 70	Banque ottomane	607
4 1/2 0/0 (1883)	108 70	Banque autrichienne	478
5 0/0 Italien	92 20	Banque hongroise	380
4 0/0 espagn. extr.	59	Lyon	1241
5 0/0 ture	59	Autrichien	518
Egypt. 6 0/0 (1877)	321	Lombard	380
Banque de France	5150	Saragossa	407
Crédit foncier	1311	Nord-Espagne	543
Crédit mobilier	250	Suez	1947
Crédit lyonnais	522	Consolid. à Londres	90 11/16

N° 92
L'Avenir de Lyon
BON D'ACHAT
3 Décembre 1884
Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.
LE GERANT, J.-B.-A. PAGES
Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

M^{me} MORLETTE
SOMNAMBULE
Consultations de 10 h. à 4 h., rue Hippolyte-Flandrin, 13.

M^{me} CLÉMENT
MODES
87, Grande-Côte, 87
LYON

M^{me} VALLET
Élève de Desbarolles, lit la destinée dans les lignes de la main, rue Neuve, 15.

Se vend à Lyon
LE
LIVRE D'OR
de P. PEYRON

L'AVENIR
44, Rue Ferrandière, Lyon
L. VELLERUT, DIRECTEUR

Débit de Vins porte-pôt (centre)
loc. 650 fr., sous loc. 300, bénéfices assurés, aff. à saisir.

Epicierie Brotteaux, b. 1., loc. 650 fr., rec 30 fr., p. 1400, c. de mal.

LA GRANDE CONCURRENCE
19, rue Hippolyte-Flandrin.

LYON — PRÈS LA RUE D'ALGERIE — LYON
Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

CHAPELLERIE PRADE
Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 40 o/o de rabais. — Nouvel arrivage de 3 60, dernier genre, pour hommes, dames et enfants.
Grand choix de coiffures de voyage en tous genres.
Chapeaux fantaisie pour enfants à des prix exceptionnels.
20, Quai Saint-Antoine, 20

CONTRE LES ÉPIDÉMIES
Les filtres au charbon désinfectent les eaux qui contiennent des insectes nuisibles à la santé. Six médailles aux expositions. Approuvés par la Faculté de médecine. — Seule maison fournissant les établissements religieux — Fabrication et réparations.
BERTHIER
rue de Jarente, 5, Lyon

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854. — **QUARANTE ANS DE SUCCÈS — INFALLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandat).
AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'usine ci-contre.

A VENDRE
JOLIE PETITE CHIENNE
de dix mois
Museau renard, couleur jaune clair
S'adresser : Avenue de Saxe, 199, à la Conciergerie.

On demande
UN GÉRANT SÉRIEUX
S'adresser de 6 à 7 h. du soir à la Direction du journal en formation
« l'Echo de Lyon »
Lyon — 4, RUE MERCIÈRE. 4 — Lyon

TOPIQUE BERTRAND AINÉ
Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854. — **QUARANTE ANS DE SUCCÈS — INFALLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandat).
AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'usine ci-contre.

L'OUEST
Compagnie anonyme d'assurances sur la vie
Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement
SIÈGE SOCIAL :
22, rue des Capucines — PARIS
RENTES VIAGÈRES
immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 o/o et plus, suivant l'âge et le délai.
RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES
avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente
ASSURANCES PAYABLES
en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.
Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 100 Millions.
S'ADRESSER
Pour tous renseignements à la Compagnie
M. HESS
79, place des Jacobins — LYON

Les abonnements sont reçus au bureau du journal